



Bâtir un environnement accessible



Garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Développement de Quartiers Nouveaux en Wallonie

Table des matières

1. Contexte du développement des quartiers nouveaux
2. Faire un quartier accessible
 - ⇒ Pourquoi ?
 - ⇒ Pour qui ?
 - ⇒ Comment ?
3. Conclusion

Contexte – démarche

Concept de **développement durable** à l'échelle d'un quartier

= **DEMARCHE INTEGREE** visant :

- le progrès social
- les enjeux environnementaux/économiques
- l'amélioration de la qualité de vie des personnes/des générations futures

= **opportunités de développer une « ville ergonomique » !**

Contexte - dimensions

3 piliers fondamentaux du DD

+ 4^{ème} pilier

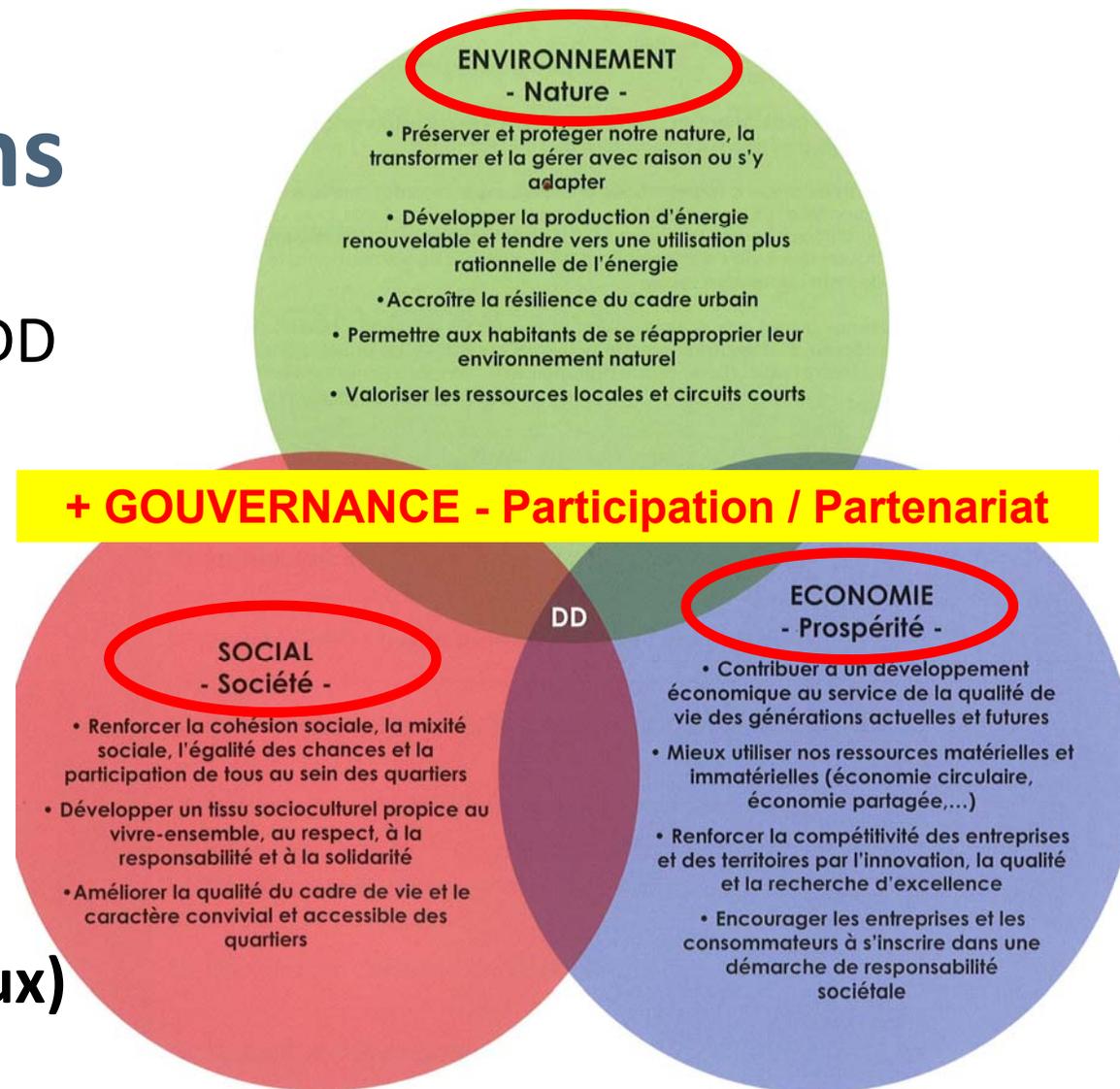
=

Enjeux

pour le développement

Territorial wallon

(référentiel Quartiers Nouveaux)



Contexte - ambitions

5 thématiques :

- Participation/partenariat
- Territoire/ressources naturelles
- **Accessibilité/mobilité**
- Cadre de vie/mixité sociale
- Développement local

➤ 17 AMBITIONS

THÈME TRANSVERSALE	THÈMES	AMBITIONS
TERRITOIRE ET RESSOURCES NATURELLES		1. Mettre en œuvre un projet partagé
		2. Optimiser l'utilisation du territoire et intégrer la nature
		3. Assurer la qualité de l'environnement
		4. Optimiser les systèmes énergétiques
		5. Innover dans la résilience et la gestion des espaces et des services
PARTICIPATION ET PARTENARIAT	ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS	6. Développer les transports collectifs
		7. Encourager les mobilités alternatives
		8. Faire un quartier accessible
		9. Optimiser la logistique
C-ADRE DE VIE ET MIXITÉ SOCIALE		10. Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle
		11. Développer la mixité fonctionnelle et l'animation
		12. Innover dans la conception urbanistique et architecturale du quartier
DÉVELOPPEMENT LOCAL		13. Développer des aménités de quartier attractives
		14. Développer les filières locales, les circuits courts et le savoir faire wallon
		15. Développer des quartiers intelligents
		16. Soutenir le développement culturel, éducatif et événementiel
		17. Assurer des soins de la santé de proximité et promouvoir les conditions de développement de bien-être

L'accessibilité, une ambition du référentiel !

Ambition 8. Faire un quartier accessible

Objectif 8.1 : Assurer une bonne connexion dans le quartier et avec son territoire élargi

Levier : Liaisons permettant d'assurer la continuité avec la ville/village existant et de renforcer les nouvelles interactions entre le tissu urbanisé existant et nouveau

Outils : Développement d'un maillage de liaisons traversantes, et connectant le quartier, s'intégrant dans le projet de territoire urbanisé

Organisation du maillage de liaisons en cohérence avec l'offre d'équipements collectifs existante ou à créer, privilégiant les interactions entre habitants actuels et nouveaux arrivants.

Objectif 8.2 : Garantir l'accessibilité pour tous

Levier : Accessibilité à l'offre du quartier pour les aînés en perte d'autonomie et pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Outils : Fixation d'une part de logements accessibles aux PMR ou transformables sans travaux lourds

Espaces publics et collectifs du quartier accessibles aux PMR

Accessibilité aux structures ouvertes au public et aux transports collectifs

Quartiers multifonctionnels avec des commerces et services de proximité

Implantation d'un réseau de logements adaptés de type « résidence-service », disséminés dans le quartier, mais reliés à un point de contact, de rencontre et d'aide.

Développement d'une maison de repos innovante et ouverte sur son milieu de vie

L'accessibilité... pourquoi ?

⇒ **Impositions du référentiel**

⇒ **Impositions légales**

Réglementations et autres aspects

Droits des PH



Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées



Stratégie de la CE en faveur des personnes handicapées



Loi anti-discrimination

Réglementations relatives aux infrastructures



Acte européen sur l'accessibilité
(European Accessibility Act)



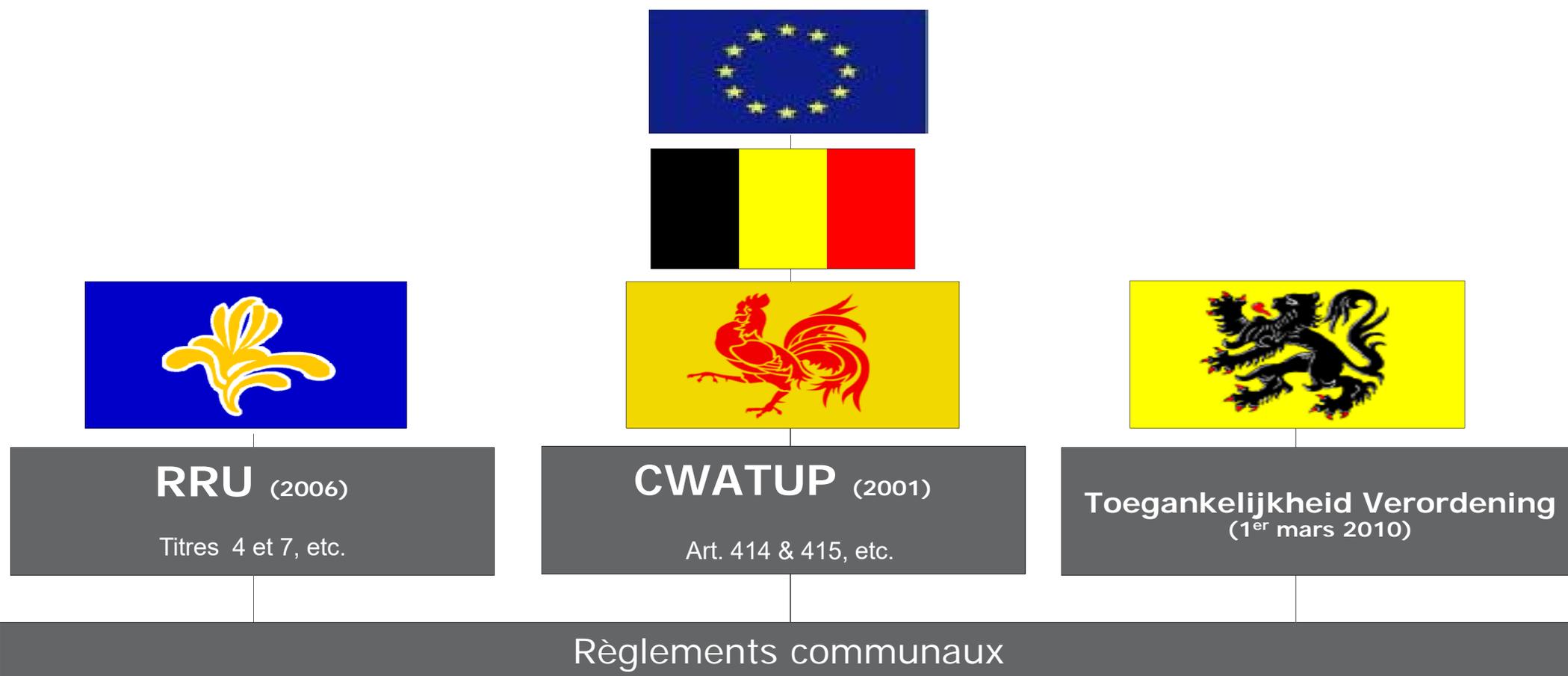
Règlements régionaux traitent de de l'accessibilité de la voirie
> CWATUP, RRU, etc.

Réglementations relatives aux voiries

Code de la route, code de la rue, code du gestionnaire, etc.

Réglementations relatives aux infrastructures

Aspect légal : différents niveaux



Aspect légal : niveau régional



Wallonie : articles 414 & 415 du CWATUP (2001)

- ✓ Un règlement propre à l'accessibilité dans le code wallon
- ✓ Méconnaissance et mauvaise maîtrise de l'outil
- ✓ Difficultés de compréhension et d'interprétation

Champ d'application (art. 414)

**S'applique aux actes et travaux soumis à permis d'urbanisme
= Espaces neufs ou rénovés (transformation majeure)**

Aspect légal : niveau régional



Quels sont les espaces visés ?

Art. 414 §1 4° : les parcs et aires de jeux

Art. 414 §1 12° : les parkings (« indépendants » d'un bâtiment)

Art. 414 §1 13° : les toilettes publiques

Art. 414 §1 14° : les trottoirs, le mobilier urbain et les équipements urbains

Quels sont les exceptions ?

Article 414 §2 2° : pour le seul renouvellement du revêtement

Article 414 §2 3° : les parties de voiries classées

Article 414 §2 4° : les espaces publics inaccessibles aux PMR (parcs d'attraction, etc.)

L'accessibilité... pour qui ?

Le public concerné

PMR = ?



Les personnes en fauteuil roulant



Les personnes marchant difficilement



Les personnes aveugles



Les personnes malvoyantes



Les personnes sourdes



Les personnes malentendantes

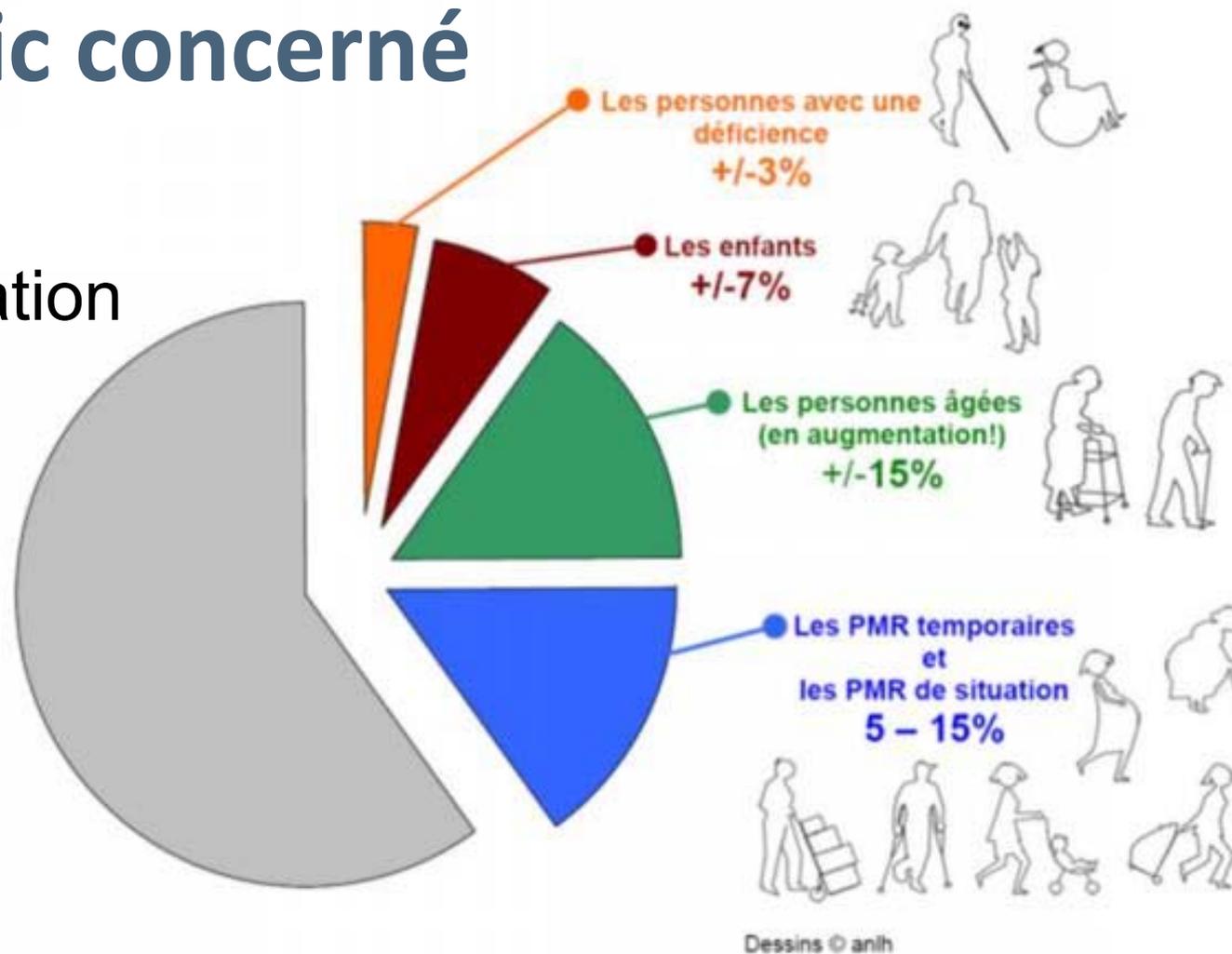


Les personnes avec difficultés de compréhension

Pictogrammes issus du label Access-i. Label permettant de qualifier le niveau d'accessibilité d'un espace ouvert au public en se basant sur les besoins de 7 catégories de personnes à mobilité réduite (PMR)

Le public concerné

30 à 40 %
de la population



Vademecum personnes à mobilité réduite dans l'espace public, Bruxelles Mobilité, mai 2008

Les besoins des PMR

Quels sont leurs besoins ?

- ✓ Chacune des familles a des spécificités propres
- ✓ Mais bon nombre de **dénominateurs communs** existent
- ✓ Ils serviront de points de repères pour déterminer **les critères d'une conception accessible au plus grand nombre**

⇒ **DECOUVRONS-LES !**

Les besoins des PMR



Dimensions de libre passage :

- ✓ *min. 150 cm à adapter au flux de piétons*
- ✓ *Augmentées : Aides techniques / Tierce personne*



Les besoins des PMR



Caractéristiques du sol :

- ✓ *Capacités motrices différentes, aides techniques et perception de l'information*



Les besoins des PMR



Vitesse de déplacement :

✓ *Temporisation*



Les besoins des PMR



Prévention des dangers :

✓ *Informations visuelles, sonores et tactiles*



Les besoins des PMR



Prévention des dangers :

✓ *Informations visuelles, sonores et tactiles*



Les besoins des PMR



Zones de repos et points d'appui :



Les besoins des PMR



Simplification des espaces et des usages :



Les besoins des PMR



Signalétique :



Les besoins des PMR



Hauteurs de vue et d'usage :



L'accessibilité... pour qui ?

« L'accessibilité désigne le caractère possible de la liberté de déplacement dans l'espace, d'utilisation et de compréhension »

⇒ Objectif de l'accessibilité = la recherche d'AUTONOMIE !

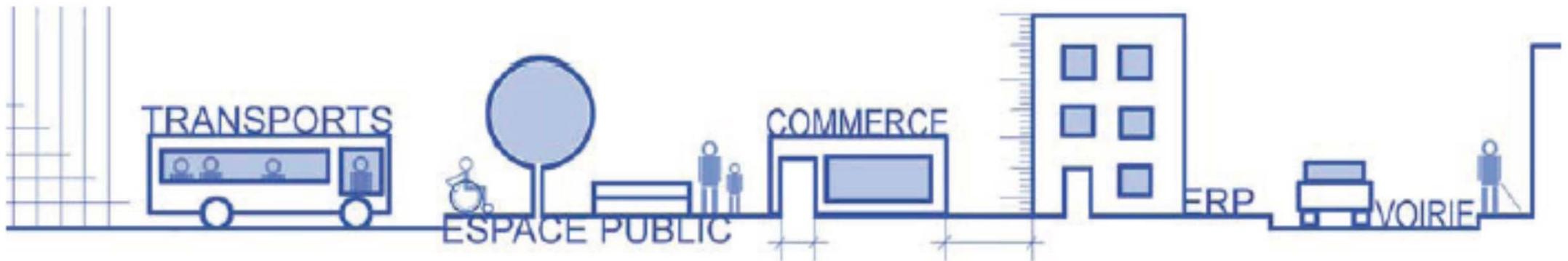
« Nous sommes tous un jour ou l'autre à mobilité réduite »

« Une personne valide dans un espace non accessible est une personne handicapée et une personne handicapée dans un espace accessible est une personne valide »

Théorème de l'accessibilité de Louis-Pierre Grosbois

L'accessibilité... comment ?

L'accessibilité est une chaîne...



©CERTU

Méthodologies liée à la voirie

⇒ Echelle macroscopique : l'**itinéraire structurant**

⇒ Echelle locale : **15 critères**

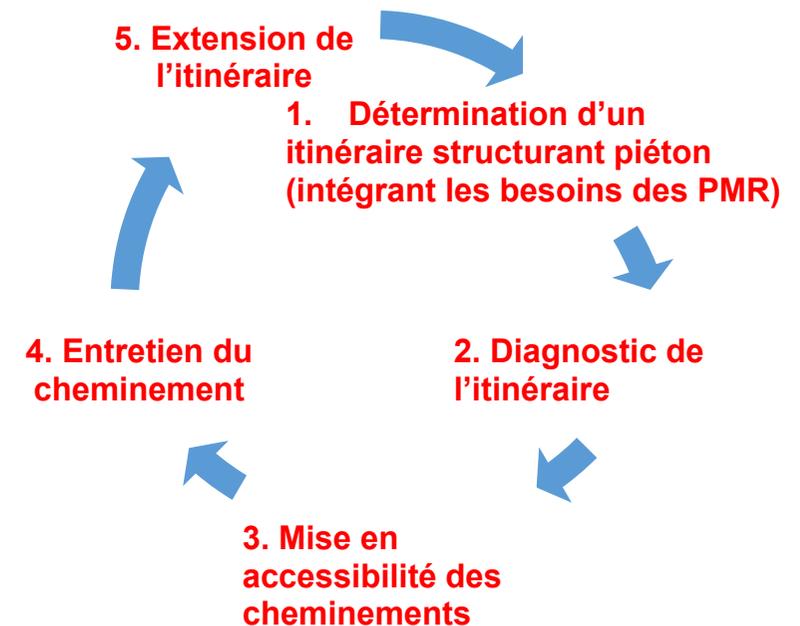
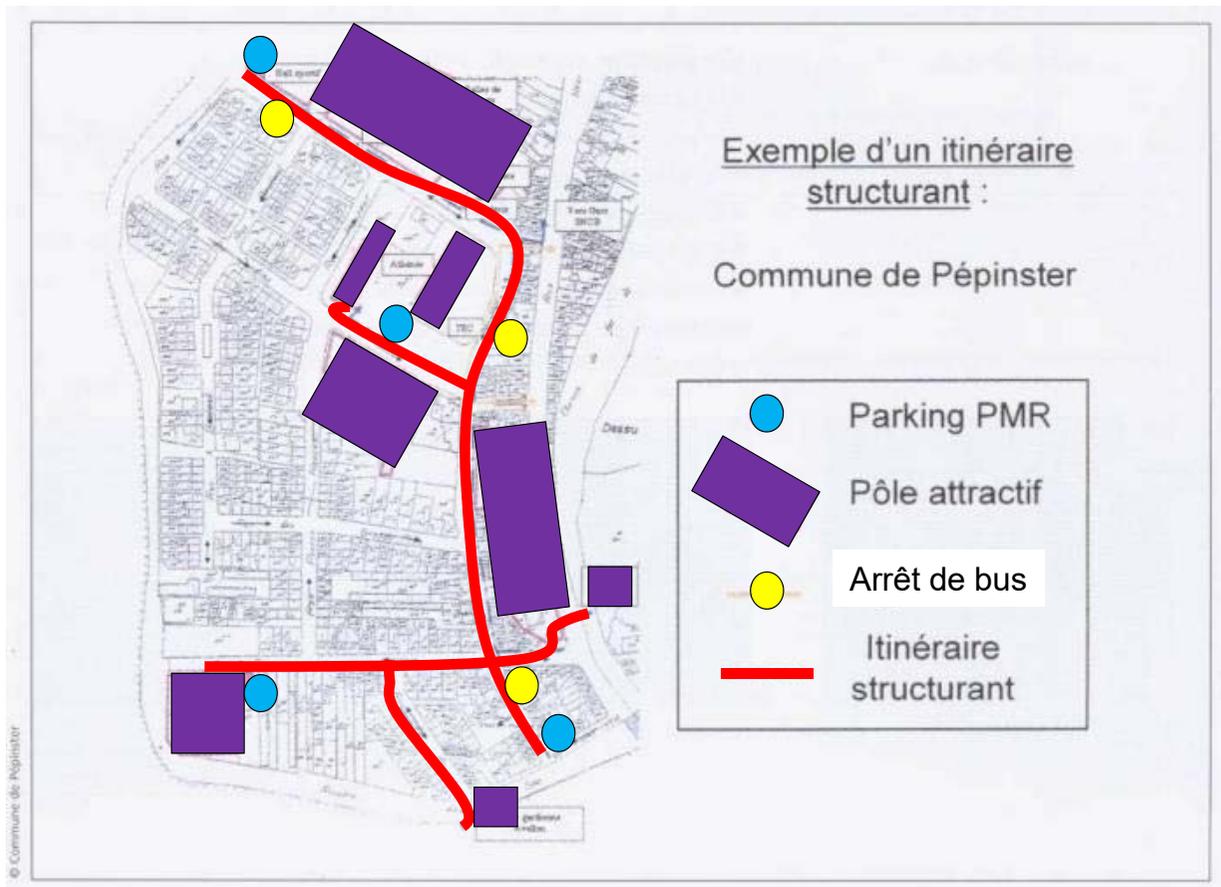
- Accéder
- Circuler
- Utiliser

Echelle macro : l'itinéraire structurant

Itinéraire structurant = outil de planification global

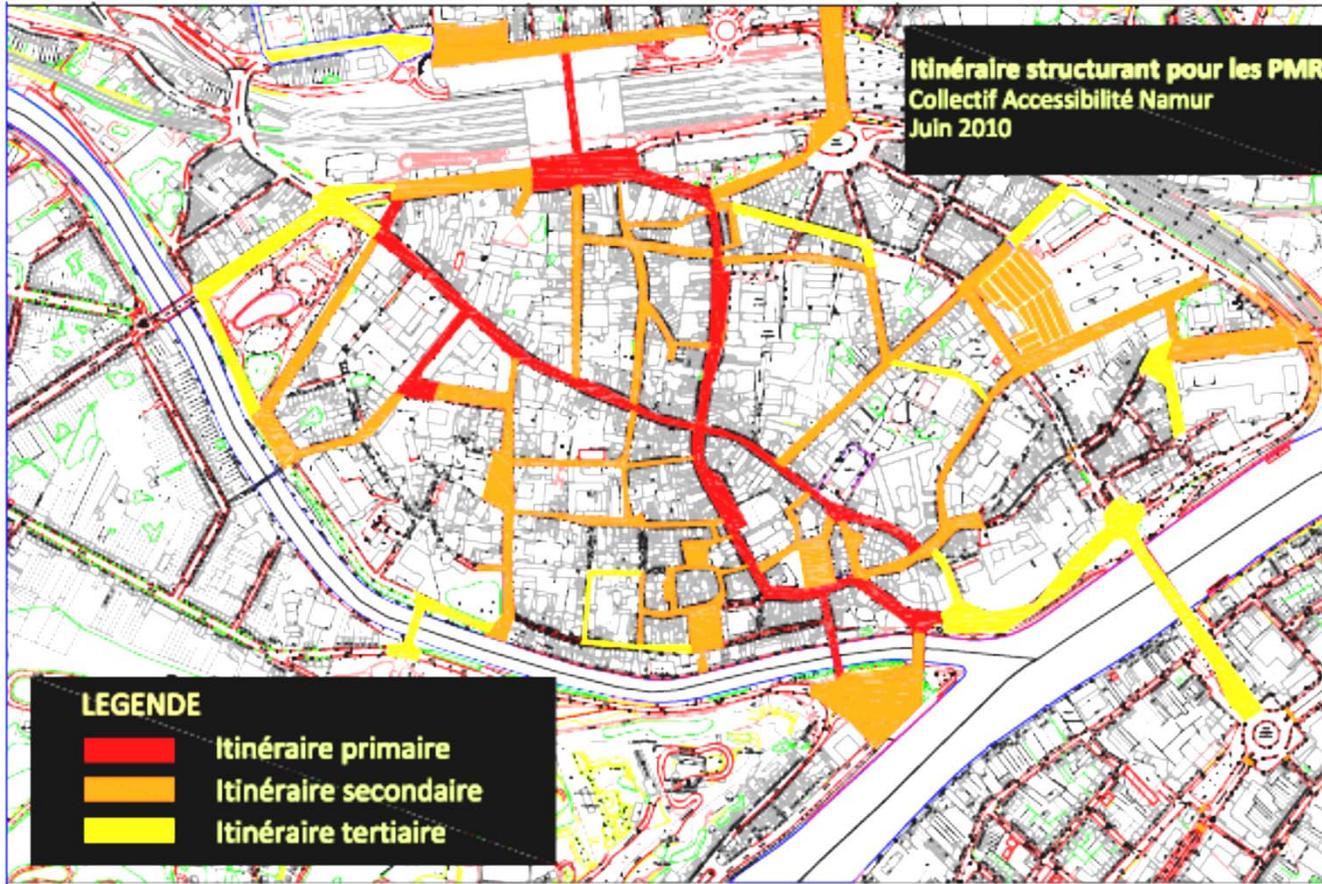
- ⇒ **Plan piéton/PMR**
- ⇒ Réseau de cheminements qui relie les centres d'intérêt prioritaires d'une ville/d'un village (= **pôles générateurs de déplacements**)
- ⇒ Réseau établi suivant une **logique de déplacement** (méthodo **ACU**)

Echelle macro : l'itinéraire structurant



Extrait du « Guide de bonnes pratiques pour l'aménagement de cheminements accessibles à tous »

Echelle macro : l'itinéraire structurant



L'exemple de Namur :

- ✓ Etude d'un groupe local de PMR (CAN)
- ✓ Identification d'un réseau pertinent
- ✓ Diagnostic réalisé
- ✓ Programmation définie

Echelle locale : les 15 critères

Méthodo ACU = 3 maillons de la chaîne d'accessibilité de la voirie

Accéder

1. **Parking réservé** aux personnes handicapées
2. Arrêts de **T.P.**
3. **Intermodalité**

>

Circuler

4. Continuité/**Connectivité**
5. **Revêtement**
6. **Largeur** de libre passage
7. **Pentes** longitudinales
8. Pentes transversales (**dévers**)
9. **Plain-Pied**
10. **Hauteur** de libre passage
11. Sécurisation des **dangers**
12. **Ouvrages d'art**
13. **Signalétique**
14. Zone de **repos**

>

Utiliser

15. **Mobilier urbain**

Accéder

1. Parking P.H.



A quoi penser ?

Localisation

Signalisation

Dimensionnement

Caractéristiques du sol

Caractéristiques de la liaison avec le trottoir et le bâtiment

Quotas à réserver



A quoi penser ?

Largeur

Hauteur

Signalisation visuelle et podotactile

Caractéristiques de la liaison avec le trottoir

Assises

Abribus

2. Arrêt TP



3. Intermodalité



A quoi penser ?

Proximité des modes de transport

Qualité des liaisons piétonnes

Circuler



A quoi penser ?

Connexions piétonnes

Aménagements de liaison



A quoi penser ?

Plan

Non meuble

Non glissant

Dépourvu de trous ou de fentes

Lisibilité

Pour tout cheminement piéton

6. Largeur libre passage



A quoi penser ?

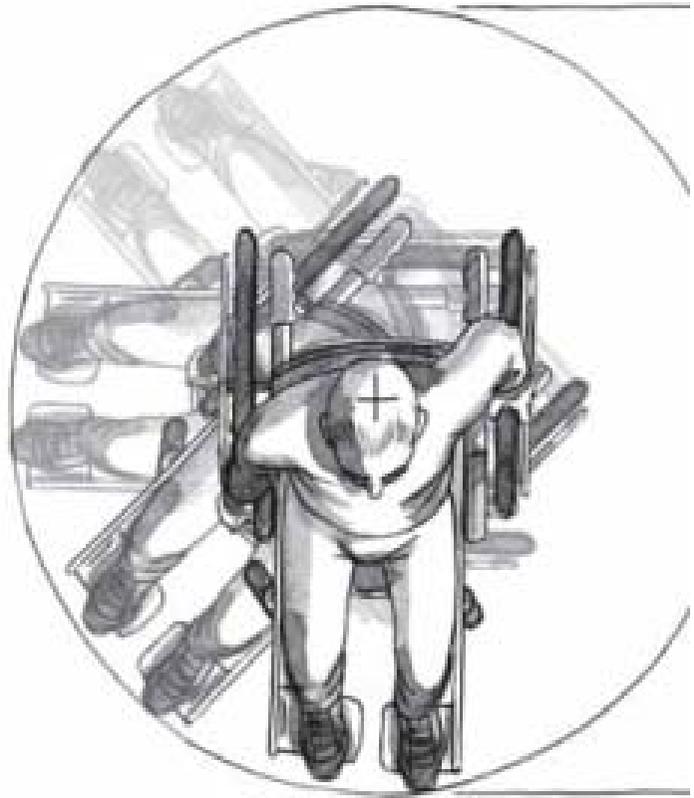
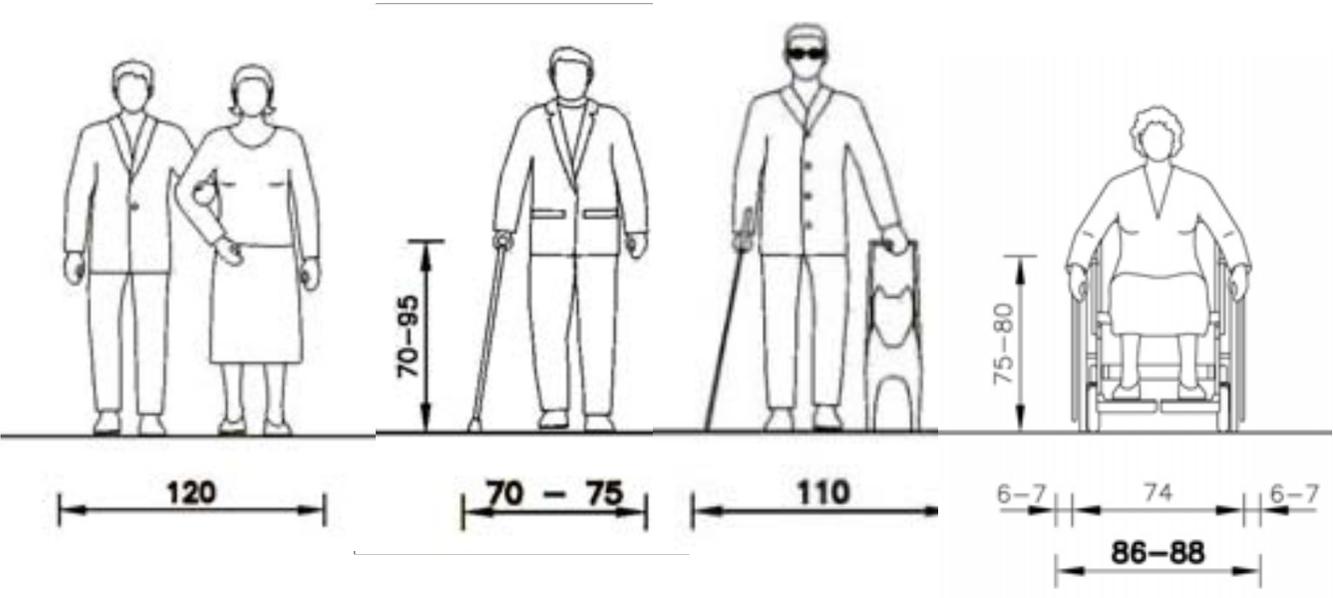
Largeur

Largeur au droit d'obstacles

1. Largeur

CWATUP: minimum 150 cm de libre-passage

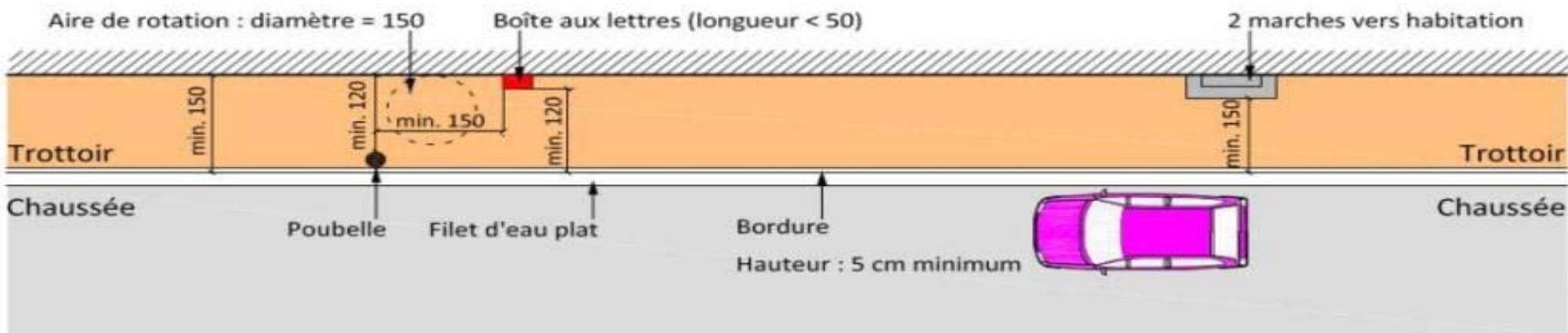
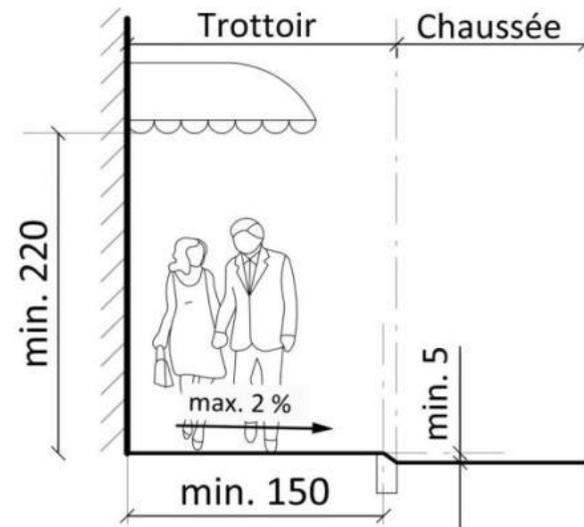
Aire de rotation
150 cm min.



2. Largeur au droit d'obstacles

CWATUP : Si obstacle \leq à 50 cm de long \Rightarrow min. 120 cm de libre-passage

Si obstacle $>$ à 50 cm de long \Rightarrow min. 150 cm de libre-passage



7. Pentes longitudinales



A quoi penser ?

Pourcentage maximal

Longueur maximale

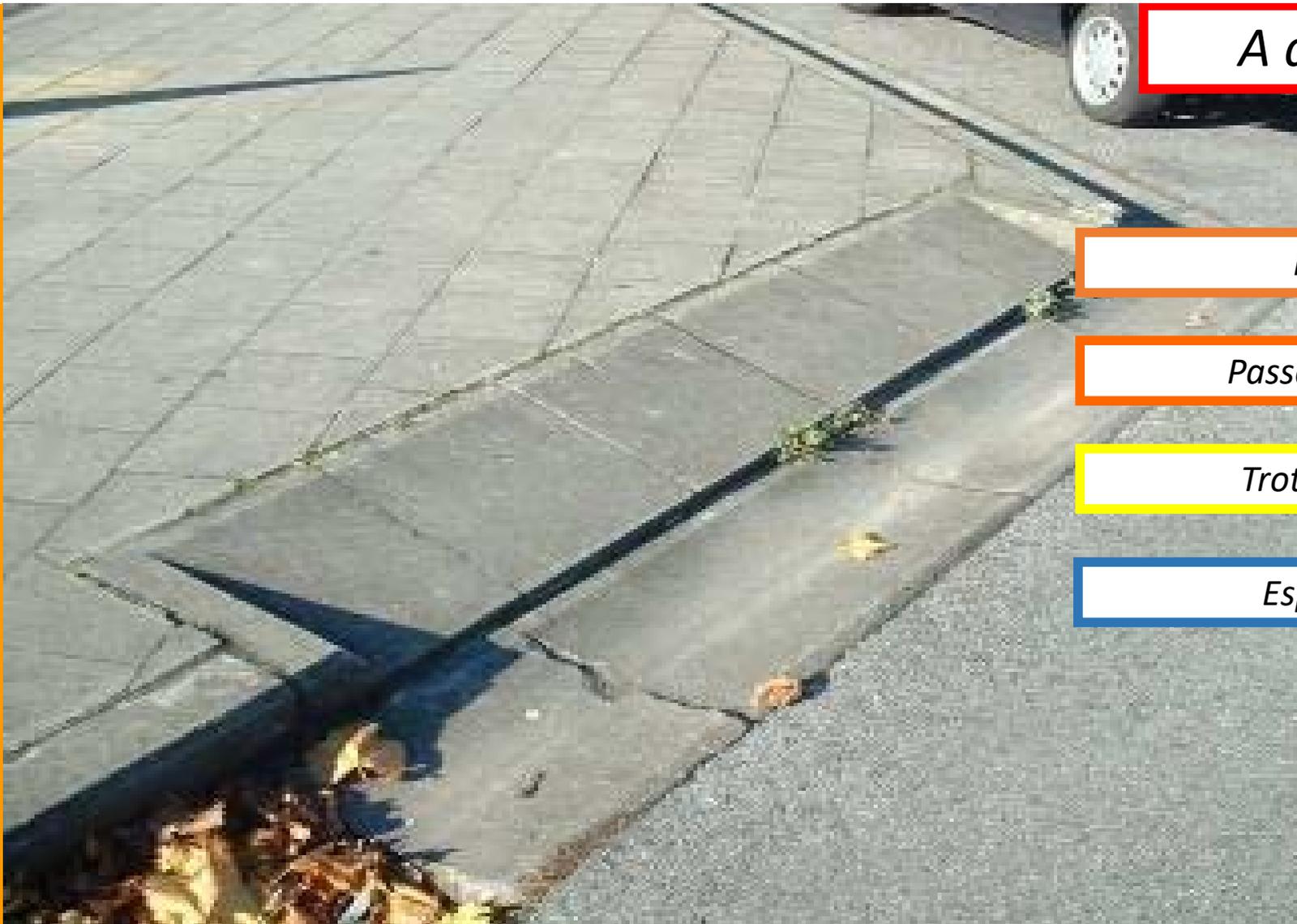
8. Pentes transversales



A quoi penser ?

Pourcentage maximal





A quoi penser ?

Plain-pied = ?

Passages pour piétons

Trottoirs traversants

Espaces partagés



Plain-pied strict

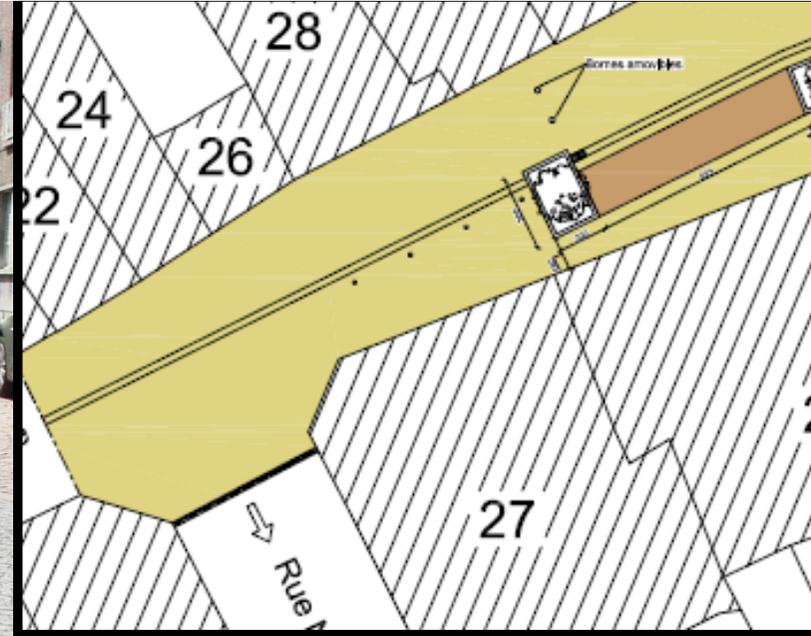


Passages pour piétons



Trottoirs traversants

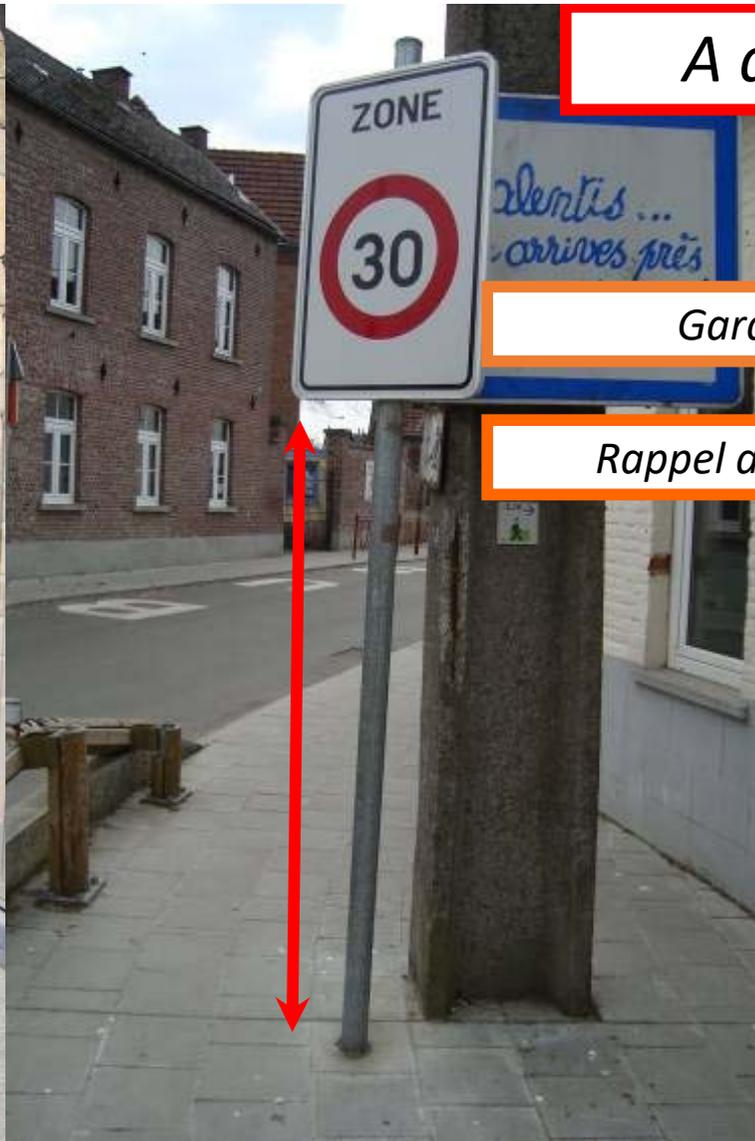
9. Plain-pied



Espaces partagés



10. Hauteur de libre passage



A quoi penser ?

Garantir min. 220 cm

Rappel au sol de tout obstacle



A quoi penser ?

Dalles podotactiles

Bordure détectable à la canne

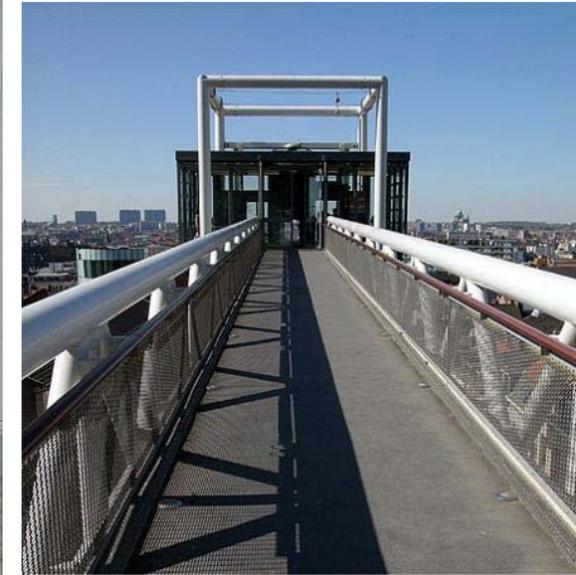
Mobilier urbain

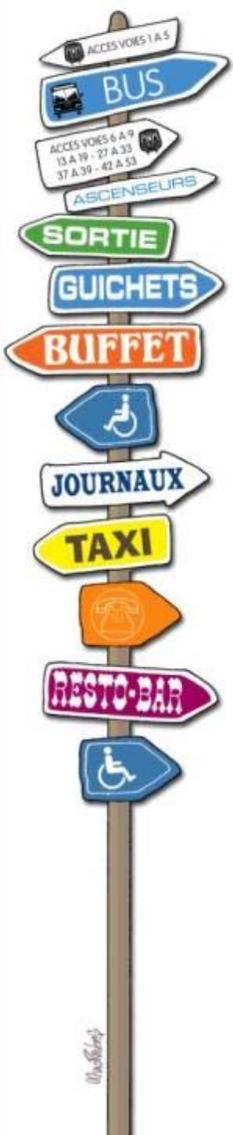
Visibilité réciproque : avancée de trottoirs

Chantiers

Divers : traversée avec feux, éclairage, etc.

12. Ouvrages d'art





A quoi penser ?

Visible = police + caractère en fonction de la distance de lecture

Lisible = contraste visuel

Compréhensible = textes + pictos





A quoi penser ?

Localisation

Distance entre 2 zones = max. 200 m

Utiliser

15. Mobilier urbain



Focus sur thèmes spécifiques

Cohabitation piétons/cyclistes

☒ Mixité piéton/cycliste ⇒ SEPARATION VISUELLE & PHYSIQUE



Parcs et jardins



Conclusion

L'accessibilité pour...

- ⇒ Répondre au **défi du référentiel** ;
- ⇒ Garantir l'**autonomie** des déplacements, des usages et de la compréhension par tous de l'espace public;
- ⇒ Promouvoir la mobilité et la sécurité piétonne ⇒ améliorer le **cadre de vie** ;
- ⇒ Profit **pour tous** (acte en faveur du développement durable)!



Merci de votre attention